

**Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Communautaire du 9 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation	31.10.2023
Date d'affichage	31.10.2023
Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	33
Titulaires	31
Suppléants	2
Pouvoirs	2
<b>Votants</b>	<b>35</b>
19h12 Arrivée titulaires	+3
<b>Votants</b>	<b>38</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>
Délibérations visées et publiées le 16.11.2023 Procès-verbal publié le <b>05.12.2023</b>	

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h12), M. Stéphane CASTEL (arrivé à 19h12), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (arrivé à 19h12), Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT et Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane AMILCAR

Après l'appel des présents, M. le Président remercie Monsieur le Maire et le conseil municipal de la commune de Frénouville pour leur accueil.

M. Stéphane AMILCAR est désigné secrétaire de séance.

Les prochains Conseils communautaires auront lieu le jeudi 30 novembre et le jeudi 21 décembre 2023.

Il convient de procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

☞ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

**N°2023/145 - Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 28 septembre 2023**

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire de Val ès dunes du 28 septembre 2023.

19h12 : Arrivée de Coralie ARRUEGO, Stéphane CASTEL et Alexandre PIGEONNIER

Les remarques éventuelles sont annexées au PV du Conseil du 28 septembre 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023.

## ↳ **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

### **Au Président**

Il convient de rendre compte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

Objet	Date de signature	Coût € HT	Coût € TTC	Tiers
PLU Moul - Modification n°3	11/09/23	3 650,00	4 380,00	Agence Schneider
PLU Cagny - Modification n°1	11/09/23	2 250,00	2 700,00	Agence Schneider
Programme 2022 assainissement collectif - Contrôles externes	18/09/23	6 724,25	8 069,10	ABR Réseaux
Programme 2023 assainissement collectif - Investigations complémentaires et levés topos Frénouville	21/09/23	8 538,00	10 245,60	Cise TP

### **Au Bureau**

- **Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail destinés aux agents d'Otri**

A été retenue l'offre de l'entreprise JL IROISE A-Protect, pour un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de quatre ans, pour la fourniture de vêtements de travail destinés aux agents d'OTRI, avec un montant maximum de 39 999 € HT.

## ↳ **ADMINISTRATION GENERALE**

### **Débat sur l'étude d'intégration de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes**

Lors de la séance du 20 janvier 2022, le Conseil communautaire s'est exprimé contre l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Par courrier réceptionné en date du 25 septembre 2023, faisant suite à une délibération du conseil municipal du 15 septembre 2023, la commune de Saint-Sylvain a réitéré sa demande de rattachement à Val ès dunes à la date effective du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Faisant suite à une commission finances puis une conférence des maires, il est proposé qu'un débat ait lieu en conseil communautaire autour de cette demande d'adhésion.

M. le Président précise que la commission finances a été réunie suite à la réalisation par Calia Conseil de l'étude financière, en présence du commanditaire de cette étude, à savoir le Maire de la commune.

Si aujourd'hui l'intégration est à nouveau présentée, cela fait suite à une nouvelle demande de la commune de Saint-Sylvain. Lors du premier vote, il avait été débattu de la pertinence d'une intégration en début de mandat. Le choix avait été de répondre négativement à une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de repousser l'intégration en fin de mandat.

M. le Président rappelle que le vote ne doit pas porter sur la personnalité du Maire, mais sur la pertinence de l'intégration de la commune et de sa population.

Les interrogations sur l'intégration dans nos compétences doivent seules être au cœur du débat.

Pour les aires des gens du voyage, le seuil de 20 000 habitants pourrait avoir un impact et notamment l'aménagement obligatoire d'une aire. Mais ce sujet sera toutefois rapidement d'actualité quoi qu'il arrive.

Pour le PLUi, Saint-Sylvain dépend de celui de Cingal-Suisse-Normande qui vient d'être approuvé et qui est en accord avec le SCoT. L'extension du périmètre de notre PLUi pourrait donc intervenir plus tard.

Pour l'assainissement, la station est entretenue par la SAUR qui est aussi notre délégataire.

La voirie de Saint-Sylvain est saine.

M. le Président déplore, par ailleurs, qu'un maire annonce vouloir sortir sa commune de la CDC Valès dunes en cas d'adhésion de Saint-Sylvain. Mais en prend acte.

M. DUGUEY indique s'être renseigné sur l'origine de la demande de Saint-Sylvain. La première demande a été faite, non pas par le Maire, mais par une conseillère communautaire.

Il rappelle la crainte ancienne de Valès dunes d'être « une petite CDC et de se faire manger. »

M. le Président précise qu'il ne semble pas que Valès dunes craigne une fusion forcée pour le moment, cependant, être un peu plus grand et un peu plus nombreux peut rendre les choses plus faciles pour la suite.

Il rappelle notamment le déficit qu'engendre le complexe aquatique chaque année et qui est réparti sur la population actuelle de Valès dunes.

M. LECOEUR demande quels sont les impacts sur Otri.

M. AMILCAR indique avoir eu un rendez-vous sur ce sujet avec le Maire de Saint-Sylvain. Cela demande aussi une anticipation de l'organisation.

Mme LONCLE mentionne que le personnel est déjà en souffrance, à Otri et à la CDC de manière générale, « et on ajoute des dossiers supplémentaires. »

M. le Président précise que suite à la disparition du SMEOM le service a perdu 5 000 habitants et qu'en ajouter 1 500 ne doit pas rajouter de problème.

Par ailleurs, pour d'autres raisons, toutes les tournées vont être réorganisées.

Mme de GIBON demande pourquoi le sujet n'a pas été abordé en conseil communautaire le 28 septembre au moment des questions diverses.

Elle pense que cette nouvelle demande est opportuniste et est certainement liée au changement de municipalité à la mairie d'Argences.

Elle aurait d'ailleurs souhaité que la Conférence des maires ait lieu avant la commission finances.

Enfin, elle précise qu'il est indiqué dans le courrier de Saint-Sylvain que l'étude financière serait présentée en conseil communautaire le 9 novembre et « que tout était donc préparé. »

Mme ISABEL s'étonne du raisonnement de Mme de GIBON sur le rapport avec les élections d'Argences.

M. le Président rappelle que le débat doit porter sur le fond et que les premières rencontres entre le maire de Saint-Sylvain et les maires de Valès dunes remontent au printemps, bien avant donc qu'il soit question d'élection à Argences.

Mme ARRUEGO indique que la commune de Moul-Chicheboville est dans un vrai bassin de vie avec Saint-Sylvain. Elle dit avoir l'impression de revivre des débats qui ont déjà eu lieu il y a quelques années pour l'intégration d'autres communes.

M. PORQUET précise que si par le passé, le dossier Saint-Sylvain était étudié d'un point de vue fiscal et budgétaire, aujourd'hui, il voit plus les choses d'un point de vue « bassin de vie ». La décision ne devrait pas être prise en fonction d'une personne mais plutôt d'une commune. Le dossier doit être examiné et le Conseil communautaire doit voter.

Mme BAUGAS indique que lors de la commission finances, seules les recettes ont été vues. Mais les dépenses n'ont pas été précisées.

Elle s'interroge aussi, au-delà du Maire, sur ce qu'attendent les habitants de Saint-Sylvain de l'intégration à Valès dunes et sur ce que cela peut leur apporter.

M. le Président indique que cela leur apporte de la proximité ; la même que pour les habitants de sa commune et plus largement des communes ex CDC Entre Bois et marais, qui ont intégré Valès dunes en 2017 sans qu'il y ait de difficultés.

Mme de GIBON demande la confirmation que le passage à 20 000 habitants engendre l'obligation de la rédaction d'un plan pluriannuel sur l'égalité hommes-femmes, comme évoqué lors de la conférence des maires.

Cela lui est confirmé.

Mme de GIBON souligne que la mutualisation n'est toujours pas d'actualité à Valès dunes et n'est pas étudiée par manque de moyens.

Il est confirmé par ailleurs que concernant la répartition des sièges, la commune de Cagny en gagnerait un, la commune de Moul-Chicheboville en gagnerait un et la commune de Saint-Sylvain serait pourvu de 3 sièges. Aucune commune ne perdrait des sièges.

M. le Président propose que le Conseil communautaire vote le 30 novembre 2023 sur l'intégration de la commune de Saint-Sylvain.

M. LEMONNIER demande comment cela se passerait pour la commune qui souhaite se retirer.

M. le Président indique que la commune devra trouver un EPCI d'accueil.

Par ailleurs, en cas de franchissement du seuil de 20 000 habitants, avec ou sans Saint-Sylvain, il sera proposé d'augmenter l'indemnité de fonction des élus.

M. MARTIN rappelle qu'avant Valambray, un projet de commune nouvelle avait été étudié avec Saint-Sylvain. Encore aujourd'hui, les liens persistent avec cette commune, notamment en matière scolaire (école, collège, transports scolaires).

S'il y avait intégration de la commune, le gymnase de Saint-Sylvain pourrait être utilisé par les élèves de Valambray.

Au point de vue financier, selon l'étude Calia, le bilan est positif pour Val ès dunes.

M. le Président, propose de clore le débat, chacun ayant pu s'exprimer sur le sujet.

### **N°2023/146 – Définition de l'intérêt communautaire suite à la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »**

Par délibération en date du 22 juin 2023, le Conseil communautaire a acté la prise de compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » afin de pouvoir participer financièrement au poste mutualisé d'intervenant social à la gendarmerie de Falaise. L'arrêté préfectoral correspondant ayant été pris le 26 octobre 2023, il convient de délibérer sur la définition de l'intérêt communautaire.

Il est proposé la formulation suivante : « est d'intérêt communautaire exclusivement l'action de participation financière au poste mutualisé d'intervenant social en gendarmerie ».

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCCLI-23-023 du 26 octobre 2023 modifiant les statuts de la communauté de communes Val ès dunes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Définit l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » de la manière suivante :

« Est d'intérêt communautaire exclusivement l'action de participation financière au poste mutualisé d'intervenant social en gendarmerie »

### **🔗 FINANCES**

### **N°2023/147 – Décision modificative n°2 – Budget annexe « assainissement »**

Il convient d'acter une décision modificative pour les avances sur marché - Opérations d'ordre suite à l'attribution des marchés des programmes de réhabilitation 2022 et 2023.

Dépenses d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	2315	Opérations patrimoniales - Installations, matériel et outillage techniques	+ 15 600,00
Total			+ 15 600,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	238	Opérations patrimoniales - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 15 600,00
Total			+ 15 600,00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la décision modificative n°2 au budget annexe « assainissement » suivante :

Dépenses d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	2315	Opérations patrimoniales - Installations, matériel et outillage techniques	+ 15 600,00
Total			+ 15 600,00

Recettes d'investissement			
Chap.	Art.	Libellé	Montant
041	238	Opérations patrimoniales - Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	+ 15 600,00
Total			+ 15 600,00

#### ↳ VOIRIES

#### N°2023/148 – Reconduction de l'accord-cadre à bons de commande d'entretien de la voirie

Un accord-cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de la voirie a été conclu en 2022 avec l'entreprise Toffolutti. D'une durée d'un an reconductible deux fois, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, il convient de le reconduire pour l'année 2024, aux mêmes conditions.

M. CASTEL indique que les interventions sont parfois trop longues, mais peut comprendre les contraintes de planning d'une entreprise.

Mme BAUGAS indique que sa commune achète de l'enrobé à froid pour boucher les trous, car le Maire reste responsable en cas d'accident.

M. le Président entend ces remarques sur les réparations urgentes. La question va être étudiée pour trouver un système plus souple.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide, de reconduire pour l'année 2024, l'accord-cadre à bons de commandes pour l'entretien de la voirie avec l'entreprise Toffolutti ;

↳ Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 📍 TOURISME

### N°2023/149 – Locaux de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a quitté les locaux situés dans le bâtiment administratif de la mairie d'Argences, pour s'installer provisoirement au rez-de-chaussée du siège de la CDC.

En parallèle, un travail est mené depuis deux ans pour essayer de trouver des locaux définitifs pour l'Office. Il est notamment étudié la possibilité d'intégrer le Moulin de la Porte. Au préalable du lancement d'études officielles sur la faisabilité et le chiffrage de ce projet, il convient de débattre du principe.

Mme ARRUEGO demande le point de vue de l'association.

M. le Président indique que l'association a été conviée en conseil municipal d'Argences pour en discuter, en présence de représentants de la CDC.

Mme ISABEL précise qu'un débat plutôt positif a été mené, avec encore beaucoup d'interrogations.

Mme ARRUEGO émet l'idée de mettre un bungalow en provisoire sur un terrain disponible au niveau du pôle de santé.

M. le Président indique que si aucune solution n'est trouvée d'ici là, l'Office de tourisme pourrait être intégré au projet d'aménagement autour du siège, à l'arrière de dunéo.

Mme ISABEL précise que le bâtiment demande beaucoup de travaux avant d'être aménagé.

M. DELIVET demande sous quelle forme la CDC veut occuper les locaux : en propriété, convention...

Il demande aussi comment se passerait la gestion avec l'association.

Mme BAUGAS indique donc que tous les travaux seraient à la charge de la CDC.

M. le Président le confirme.

M. DELIVET demande quels seraient les liens entre l'association et la CDC si celle-ci devient propriétaire.

M. le Président précise que cela pourrait prendre la forme d'un conventionnement, mais tout reste encore à discuter.

Suite à la question de Mme BAUGAS, M. LEROY indique que le débat sur la vente n'a pas encore eu lieu officiellement en conseil municipal. Il reste des points à trancher avant d'aller plus loin dans les discussions.

M. le Président indique que les premières études seraient menées en lien avec le Département et le CAUE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre, 3 abstentions et 34 voix pour :

↳ Décide d'autoriser le lancement d'études de faisabilité avec le Département sur l'installation de l'Office de tourisme dans le Moulin de la Porte à Argences.

#### ↳ **TRANSPORTS SCOLAIRES**

##### **N°2023/150 – Convention de prise en charge des accompagnatrices de bus scolaires**

Il convient de conventionner avec la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet pour la prise en charge de l'accompagnatrice pour le transport scolaire des enfants maternels de la commune.

Mme BAUGAS demande pourquoi une délibération globale n'est pas prise pour les 4 communes, même si cette année, seulement Saint-Pierre-de Jonquet est concernée.

Il est indiqué que chaque année une convention est délibérée avec les montants de chaque commune, comme cela est déjà le cas pour Valambray, Cesny-Aux-Vignes et Vimont.

M. le Président précise que la CDC est compétente sur la question, le principe n'est donc pas remis en cause.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide de conventionner avec la commune de Saint-Pierre-du-Jonquet pour la prise en charge des accompagnatrices pour les maternels selon le montant suivant pour l'année scolaire 2022-2023 :

- Saint-Pierre-du-Jonquet : 2 409,12 €

↳ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

#### ↳ **OTRI**

##### **N°2023/151 – Convention d'accès à la déchèterie de Moulton-Chicheboville en faveur de certains habitants du territoire de Lisieux Normandie**

La Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie (CALN) souhaite que les habitants des communes anciennement affiliées au syndicat (SMEOM de la région d'Argences) puissent continuer à utiliser la déchèterie à Moulton. Sont concernées les communes de Méry-Corbon, Magny-la-Campagne et Vieux-Fumé. Seuls les habitants titulaires de la carte de déchèterie en 2020 (année de référence pour la contribution) seront acceptés. Sont exclus les professionnels et les services communaux. Une contrepartie financière sera versée à hauteur du coût du flux déchèterie €/habitant annoté dans le RPQS (rapport annuel du prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés) connu en N+1 après validation de la matrice ComptaCoût® de l'Adème (pour information, le coût du flux déchèterie de l'année 2021 est de 34 €/hab).

Il convient d'approuver la passation de la convention d'accès annexée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la passation de la convention d'accès à la déchèterie de Moulton selon les modalités prévues dans le document ci-joint ;
- ↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

### **Point d'avancement sur la mise en place du tri à la source des biodéchets et de la TEOMi**

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2023, le Conseil communautaire a retenu l'offre du groupement Calia / Biomasse / Pintat avocats / Cités Plume pour la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative et du tri à la source des biodéchets.

Un comité technique constitué d'élus et d'agents se réunit toutes les deux semaines pour travailler collégalement sur le dossier. Il conviendra désormais de faire des points d'étapes réguliers en Conseil communautaire de l'évolution de ces deux dossiers et de délibérer des points lorsque cela sera nécessaire.

Un diaporama a été adressé aux élus et est commenté par M. AMILCAR.

### **❖ QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Président rappelle qu'une réunion d'information cybersécurité avec les gendarmes est organisée le mardi 28 novembre à 9h à Otri. Elle est à destination principalement des agents des mairies, mais des élus peuvent y participer. Les présents sont à confirmer auprès du secrétariat de la CDC.
- M. PIARD informe que le service Aménagement a déménagé à l'étage de la mairie de Vimont.
- M. OUIN demande si des informations sont disponibles sur la construction du centre de secours à Argences.

M. le Président indique que selon ses dernières informations, le Département ne souhaite plus faire construire. Un RDV aura lieu avec la conseillère départementale.

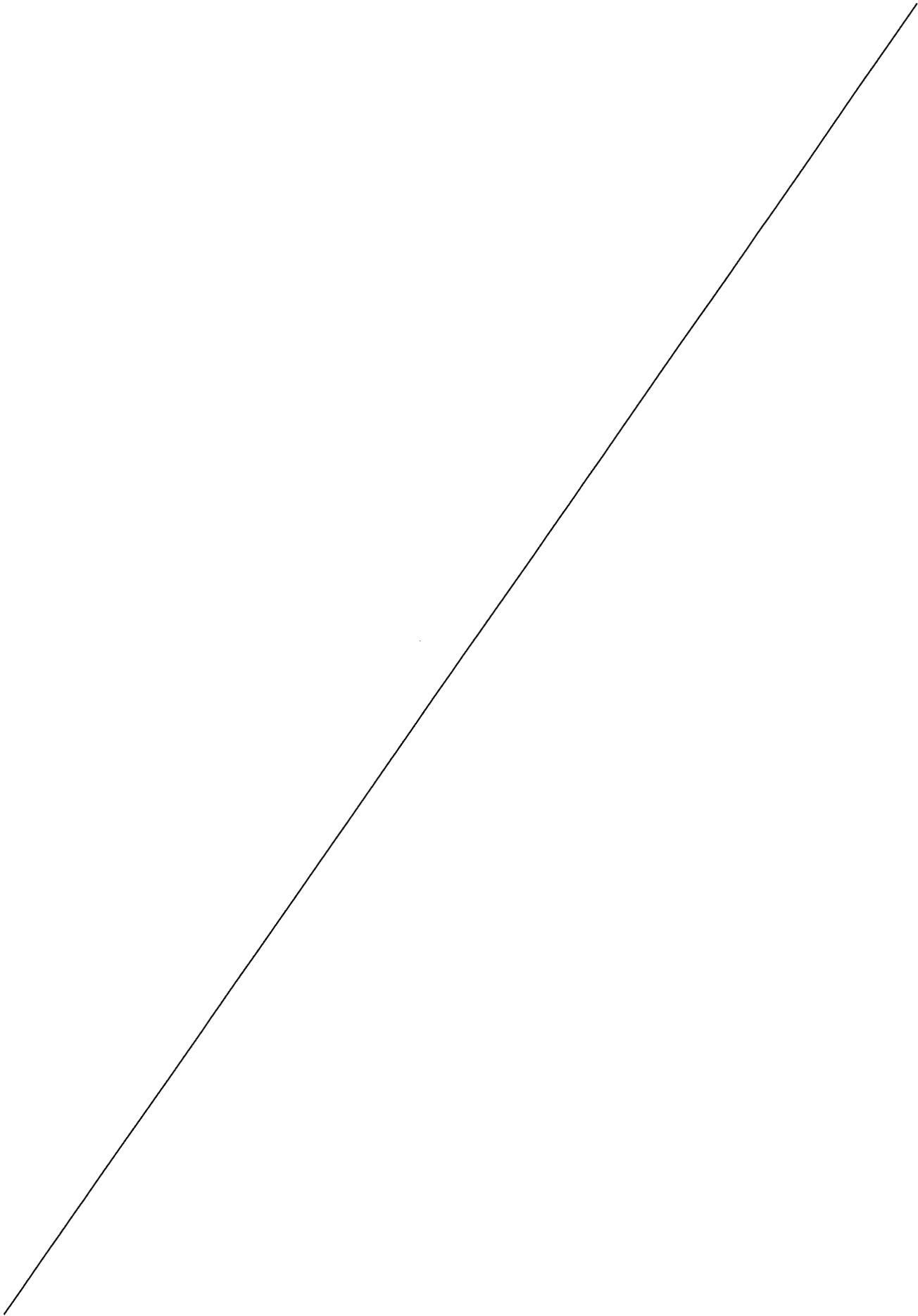
La séance est levée à 21h11.

Le secrétaire de séance,  
Stéphane AMILCAR



Le Président,  
Philippe PESQUEREL





**ANNEXE n°1**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 9 novembre 2023**

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021,  
Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021,

Les observations transmises en séance le 30 novembre 2023 lors de l'approbation du PV sont répertoriées ci-après :

Néant